



Programme des
Nations Unies pour
l'environnement



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/20
10 novembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-cinquième réunion
Montréal, 5-7 décembre 2001

APERÇU DES QUESTIONS SOULEVÉES LORS DE L'EXAMEN DES PROJETS

Projets et activités présentés à la 35^e réunion

Propositions des agences et des partenaires bilatéraux

1. La valeur totale des projets et des activités, y compris les plans et les stratégies sectoriels, proposés par les agences d'exécution et bilatérales au Secrétariat du Fonds multilatéral pour présentation à la 35^e réunion du Comité exécutif est de 204 105 222 \$US (comprenant les coûts d'appui aux agences, s'il y a lieu). Les montants demandés s'élèvent à 101 815 973 \$US et comprennent les tranches des plans sectoriels et des projets de BM.

Examen du Secrétariat des projets et activités proposés

2. L'examen des propositions de financement des projets et des activités a donné lieu à la recommandation de 115 projets d'investissement et autres activités pour approbation générale au montant de 2 862 030 \$US. Vingt-six projets d'investissement et autres activités évalués à 5 264 791 \$US ont été retirés ou reportés, y compris certains projets dont l'information fournie était insuffisante ou l'admissibilité était douteuse. Dix-neuf projets d'investissement d'une valeur totale de 67 740 216 \$US ont été proposés pour examen individuel.

État du Fonds multilatéral

3. Les ressources disponibles du Fonds multilatéral s'élèvent à environ 102 402 426 \$US au moment de préparer le présent document.

Questions soulevées lors de l'examen des projets

Révision des lignes directrices sur la technologie à base de dioxyde de carbone liquide (DCL) dans les projets du secteur des mousses

4. Les lignes directrices sur la technologie à base de DCL dans les projets du secteur des mousses adoptées par la 24^e réunion du Comité exécutif en novembre 1998 (décision 24/58) prévoient le paiement de droits de permis de 50 000 \$US par machine pendant une période d'essai de 18 mois. Cinquante-trois projets ont été approuvés depuis 1997 pour l'adoption de la technologie à base de DCL dans la fabrication de plaques de mousse souple en continu. Le Fonds multilatéral a versé 2,65 millions \$US à trois fournisseurs d'équipement qui sont les seuls fournisseurs de cette technologie. Trois autres projets dont les coûts comprennent le paiement de droits de permis, deux pour l'Iran et un pour la Libye, sont proposés à la 35^e réunion pour examen.

5. Le Secrétariat estime avoir gain de cause en affirmant que le versement des 2,65 millions \$US payés à ce jour en droits de permis constitue une juste rémunération pour l'achat de la technologie à base de DCL par le Fonds multilatéral et que les futurs projets ne devraient pas comprendre de droits de permis. Le Secrétariat s'est fondé sur cet argument pour demander aux agences d'éliminer les droits de permis de leurs projets et de négocier l'élimination de ces coûts avec les vendeurs de la technologie. L'ONUDI a consenti à cette

approche et le PNUD s'est dit prêt à éliminer les coûts si cette décision fait consensus. Le GTZ se dit également prêt à éliminer les coûts s'il est informé à l'avance de procéder à cette élimination.

6. Les connaissances sur cette technologie ont beaucoup évolué depuis l'adoption des lignes directrices et il pourrait y avoir d'autres éléments des lignes directrices qui ne représentent plus la meilleure approche pour le financement de ces projets. Les agences d'exécution sont d'accord avec le Secrétariat que les lignes directrices pour ce sous-secteur doivent être révisées, plus particulièrement les droits de permis de même que les dispositions et le financement du transfert technologique.

7. Le Comité exécutif pourrait souhaiter : a) inviter le Secrétariat, en consultation avec les agences d'exécution, à ré-examiner la technologie à base de DCL et les lignes directrices pour les projets sur la reconversion à la technologie, et présenter les résultats de cet examen dans un rapport à la 37^e réunion du Comité exécutif; et b) approuver les trois projets sur le technologie à base de DCL dans le secteur des mousses présentés à la 35^e réunion qui comprennent les droits de permis, sous réserve que les droits ne soient pas engagés aux dépenses tant que le Comité exécutif n'aura pas révisé les lignes directrices sur le DCL.

Ajout de projets supplémentaires aux accords d'élimination de bromure de méthyle existants

8. Le gouvernement du Zimbabwe, par l'entremise de l'ONUDI, présente à la 35^e réunion une proposition de projet pour l'élimination de 27,2 tonnes PAO de BM utilisées dans ses installations d'entreposage. La 31^e réunion du Comité exécutif a approuvé un projet de BM pour le Zimbabwe comprenant un accord à l'effet que le gouvernement du Zimbabwe réduirait sa consommation de 598 tonnes PAO de BM rapportée en 1999 dans les utilisations réglementées. Le gouvernement du Zimbabwe a rapporté une consommation de 370,7 tonnes PAO de BM en 2000 au Secrétariat de l'ozone, ce qui représente 228 tonnes PAO de moins que le niveau de consommation sur lequel est fondé l'accord. Cette réduction n'est pas le résultat du projet du Fonds multilatéral. Le Secrétariat sollicite les conseils du Comité exécutif pour déterminer la façon de tenir compte des incidences des projets supplémentaires dans les pays dans lesquels des ententes ont déjà été conclues.

Consommation non rapportée provenant d'importations illégales

9. La 34^e réunion du Comité exécutif a approuvé un projet d'investissement pour l'élimination du BM en Syrie comprenant une entente en vertu de laquelle la Syrie s'engageait à éliminer de façon permanente et à l'échelle nationale l'ensemble de sa consommation de BM, qui s'élevait à 113 tonnes PAO pour 2001, à 8 tonnes PAO en 2005. Le gouvernement de l'Allemagne propose à la 35^e réunion un projet de coopération bilatérale pour l'élimination de 114 tonnes PAO supplémentaires de BM utilisées dans la fumigation des sols en Syrie. Le gouvernement de l'Allemagne a informé le Secrétariat que ce BM supplémentaire est importé illégalement au pays et qu'il n'est donc pas compris dans les données de consommation. L'existence d'une consommation supplémentaire va à l'encontre de l'entente conclue, et contredit les données rapportées antérieurement au Secrétariat ainsi que les données rapportées

en vertu de l'article 7 (72, 89,2 et 112,3 tonnes PAO respectivement en 1998, 1999 et 2000). En vertu de la décision 34/18 sur les données contradictoires, le projet n'a pas été proposé au Comité exécutif mais a plutôt été ajouté à la liste des projets présentant des données divergentes (annexe I). Ce cas est problématique en raison de l'engagement existant de la Syrie de réduire sa consommation. Les conseils du Comité exécutif sont sollicités pour ce projet.

Financement du transfert de technologie et des essais : application de la décision 33/2 j) et k), et de la décision 34/16

10. La décision 34/16 demande au Secrétariat de présenter à la 35^e réunion du Comité exécutif un rapport sur l'examen perpétuel du financement offert pour l'assistance technique et les essais effectué par le Secrétariat et les agences d'exécution en réponse à la décision 33/2 j) et k).

11. Le point a été soulevé lors d'une réunion de coordination avec les agences d'exécution le 6-7 septembre 2001 au cours de laquelle le Secrétariat a exprimé son point de vue à l'effet que les 10 000 \$US accordés pour l'assistance technique et les 5 000 \$US accordés pour les essais dans la plupart des projets de reconversion dans le secteur des mousses et la plupart des activités dans le secteur de la réfrigération (un total de 30 000 \$US dans les projets de réfrigération) doivent être réévalués.

12. Par la suite, le PNUD a fourni une liste détaillée des éléments des deux catégories de financement afin d'expliquer les niveaux de financement demandés à l'heure actuelle. Il a suggéré de réduire les coûts dans les cas où les activités des mousses et de la réfrigération étaient regroupées et a même indiqué que des économies de volume pourraient être réalisées dans les pays où plusieurs projets sont en voie de mise en œuvre.

13. L'ONUDI estime que le niveau de financement doit être établi cas par cas et a offert une panoplie de limites plus élevées et plus basses que les niveaux actuels. La Banque mondiale a indiqué que les modalités de mise en œuvre de l'assistance technique et le choix des consultants sont déterminés par les entreprises en autant que le processus respecte les pratiques de la concurrence et les lignes directrices de la Banque mondiale. La Banque mondiale a également suggéré de ne pas changer les niveaux de financement actuels.

14. Le Secrétariat a mené de vastes consultations auprès des agences d'exécution et a conclu un accord sur les niveaux de financement des projets proposés à la présente réunion et recommandés pour approbation générale, et poursuit ses discussions dans le but d'établir des modalités à plus long terme sur les niveaux de financement des futurs projets.

Projets présentant des divergences de données : application de la décision 34/18

15. L'examen des propositions de projets d'investissements présentées à la 35^e réunion a permis de recenser 5 projets présentant des divergences de données entre la consommation restant à éliminer dans les secteurs et sous-secteurs visés et la consommation à éliminer dans le cadre du projet.

16. Conformément à l'alinéa b) de la décision 34/18, les détails pertinents de ces projets ont été relevés aux fins d'information pour le Comité exécutif et sont présentés à l'annexe I au présent document. Les projets n'ont pas été proposés à la réunion, conformément à l'alinéa a) de la décision.

Mode de présentation des engagements des pays (décision 34/14 d))

17. Dans sa décision 34/14 d), le comité exécutif décide, entre autres, de reporter à la 35^e réunion l'examen final du mode de présentation des engagements des pays. Le Secrétariat a consulté les agences d'exécution concernées après la 34^e réunion et a réglé les questions en instance. Le mode de présentation issu de ces délibérations a été utilisé dans tous les projets pertinents présentés à la 35^e réunion et sera communiqué sur demande par le Secrétariat.

Projet de renforcement des institutions en Thaïlande : changement d'agence d'exécution

18. Le PNUD a informé le Secrétariat qu'il a reçu une communication officielle du ministère des Travaux industriels de la Thaïlande demandant à ce que le projet de renforcement des institutions qui relève actuellement du programme de travail du PNUD, soit transféré à la Banque mondiale. Le niveau de financement consenti au PNUD à ce jour pour le projet de renforcement des institutions en Thaïlande (comprenant une prorogation) est de 666 667 \$US dont 468 921 \$US ont été décaissés, ce qui laisse un solde de 197 746 \$ (tous ces chiffres ne comprennent pas les coûts d'appui aux agences). Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du changement d'agence d'exécution.

Annexe 1**Liste des projets présentant des divergences de données**

1. Conformément à la décision 34/18, voici la liste des projets reçus par le Secrétariat qui présentent des divergences entre l'élimination prévue dans le cadre des projets et la consommation sectorielle restant à éliminer. La consommation a été évaluée à partir des données rapportées aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone par les pays concernés et la consommation indiquée dans les projets approuvés par le Comité exécutif. Ces projets n'ont pas été présentés à la 35^e réunion. Les détails sur la consommation des différents projets, demandés en vertu de la décision 34/18, sont indiqués dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

Titre du projet	Secteur/ sous- secteur	Consomma- tion totale rapportée pour le sous- secteur (tonnes PAO)	Consommation du sous-secteur restant à régler (tonnes PAO)	Consomma- tion indiquée dans le projet (tonnes PAO)	Date d'établis- sement de la capacité de production	Coût du projet proposé (comprenant les coûts d'appui) (\$US)
Reconversion des CFC à une technologie à base de DCL dans la fabrication de mousse souple à Sarl Djurjura Mousse (Algérie)	Mousses	377	-177 ¹	62	1986	436 473
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b à Laguez Co. (Brésil)	Mousses	2 004	-837	4,64	1986	68 218
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau pour le gonflage de la mousse dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Manufacturas Enveta, G.A. Cumana (Venezuela)	Mousses	1 814	-64,9	32	1978	224 739
Élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des sols (Syrie)	Fumi- gènes	114,4	114,4	114,4	S.o.	2 600 000
Reconversion du nettoyage du métal à Royal Jordanian Air Force (Jordanie)	Solvants/ TCA	15	8,6 ²	10,41	1970-1978	387 315

Notes:

1. Les valeurs négatives indiquent un surplus de consommation dans des projets inachevés qui dépasse la consommation sectorielle.
2. Nonobstant l'élimination complète, le gouvernement de la Jordanie a indiqué officiellement qu'il pourrait y avoir d'autres projets dans ce sous-secteur, comme pourrait le révéler les résultats de la mise à jour du programme du pays actuellement en cours.